



Union Départementale
des Syndicats CGT
8, Place Malus
18000 BOURGES

-O-O-O-

ISSN 1168-0423
Prix : 0,15 €

Dispensé du Timbrage
Bourges CTC

P

PRESSE
DISTRIBUÉE PAR
LA POSTE

N° 347
DECEMBRE 2011

ISSN 1168-0423
Prix : 0,15 €

Déposé le 21.12.2011

Edito

UNE ANNEE COMPLIQUEE

L'année 2011 se termine avec un bilan pour les salariés, retraités, privés d'emploi très morose, qui n'incite pas à une grande sérénité pour les mois à venir. La succession d'annonces plus antisociales les unes que les autres met la population dans les conditions de renoncement et d'acceptation de la situation. Pourtant, en y regardant de plus près, cette année fut la révélation que le système qui perdure depuis maintenant trop de décennies n'est pas celui du progrès social et de l'émancipation des citoyens. Nous avons eu l'occasion de l'expliquer à plusieurs occasions.

Gouvernement et Medef se relaient à longueur de journée pour nous asséner le même catastrophisme, la même pensée, nous culpabilisant sur les causes et les conséquences de la période.

Les soldats du capitalisme mettent tous les moyens qu'ils ont à disposition afin de nous faire avaler la pilule qui est de plus en plus grosse. Pourquoi tant d'énergie et de détermination ? La question vaut le coup d'être posée. Ont-ils tant de choses à se reprocher ? Craignent-ils des réactions de la classe ouvrière, du monde du travail courant 2012 ?

Nous ne pouvons plus courber l'échine plus longtemps. La classe ouvrière ne doit pas être sacrifiée sur l'autel de la finance. Il faut retrouver de la combativité, du courage devant une telle violence et autant d'arrogance de la classe dirigeante.

Les citoyens de ce pays, qui ont de plus en plus de mal à vivre de leurs salaires et qui sont contraints de faire des choix entre telle ou telle dépense, ne doivent plus rester dans cette situation. D'autres solutions sont possibles. Revenons à nos revendications essentielles comme le salaire. Quasi aucune augmentation générale qui est pourtant le socle commun des salariés dans l'entreprise, des retraités avec des pensions de plus en plus basses du fait de l'augmentation des dépenses contraintes, des privés d'emploi, avec des minima qui ne permettent que de survivre et un pan entier de notre société que sont les jeunes qui disent ne plus croire en l'avenir. Qui pourrait accepter de vivre plus longtemps dans cette société là ? Qui ne se révolterait pas en apprenant que des personnes proches seraient dans cette situation ?, aucun de nous.

Le peuple grogne, souffre, il est maltraité et pourtant le mécontentement reste cantonné dans une sorte d'individualisme, voire de fatalisme.

Chacun sait que seuls les mouvements de masse ont fait bouger les lignes. Nous devons continuer notre travail d'information des salariés et de la population. La période des fêtes nous fait faire une petite pause dans notre combat militant, pause largement méritée et appréciée. Profitons de ces instants privilégiés.

Je vous souhaite, au titre de l'Union Départementale, et à titre personnel, de passer de bonnes fêtes, et une bonne année de victoire pour 2012.

Sébastien MARTINEAU

Sommaire :

Edito : Une année compliquée

P 2 : Compte rendu Congrès Extraordinaire du 13 Décembre.

P 3-4 et 7-8 : 2ème partie la Sécurité Sociale au 21è siècle.

P 5-6 : Enquête auprès des locataires HLM du Cher

P 9 : Communiqués INDECOSA CGT national.

P 10 : Elections professionnelles : Nexter - ETBS - CTB.



AGENDA

Stage Niveau 2 - 2ème partie
du 13 au 17 Février à Bourges.

Journée d'Etude
Crise - dette - Europe Région
9 et 10 Février

Meeting National « Retraite »
31 Janvier à Paris Bercy
Places limitées
Inscriptions à l'UD

COMPTE RENDU du CONGRES EXTRAORDINAIRE de l'UD

Du MARDI 13 DECEMBRE 2011

C'est notre camarade Michel Pinault, du syndicat SNWM (ex Wagon Automotive) qui présidait nos travaux.

Sébastien MARTINEAU, Secrétaire Général de l'UD, présente la situation actuelle et précise les raisons qui nous ont conduits à la tenue de ce Congrès Extraordinaire.

Il évoque notamment :

* L'activité syndicale dans les entreprises.

* Les attaques accentuées du MEDEF contre l'ensemble de nos acquis sociaux, salariaux, individuels et collectifs. Il cite notamment Denis Kessler (ex Directeur Général d'AXA) qui propose d'anéantir les acquis du Conseil National de la Résistance (CNR).

* Il développe plus précisément la situation de nos instances, notamment l'UD du Cher et l'UL de Bourges : nécessité de maintenir et développer notre action militante avec les moyens humains et financiers correspondants.

* Il évoque l'élargissement de notre activité : parrainage, Région et regrette les contacts insuffisants avec les fédérations.

* Aujourd'hui, cette situation et les dépenses occasionnées nécessitent de proposer une revalorisation de la part territoriale actuelle de 25 % à 28 ou 29 %.

Eric Perrot, Trésorier, présente les modifications des statuts de l'UD suite aux nouvelles normes comptables qui nous sont imposées et qui nécessitent de faire arrêter nos comptes par le Bureau de l'Union Départementale et de les faire approuver par la Commission Exécutive.

Après quelques remarques concernant notamment l'inquisition accrue du patronat et des pouvoirs publics dans nos comptes, ces modifications sont adoptées à l'unanimité.

Michel Chollet, au nom de la Commission Financière et de Contrôle rend compte des réunions régulières de la CFC (en général avant les CE de l'UD) au cours desquelles des données financières sont apportées et précisées par la Secrétaire Administrative qui gère la comptabilité de l'UD.

* La CFC qui regarde de près les dépenses de l'UD et l'attention qu'il faut y apporter insiste également sur la nécessité d'une perception et d'un règlement réguliers des cotisations ainsi que sur leur taux.

L'étude de l'évolution du budget en cours et de la situation financière du moment permet d'alerter sur d'éventuelles corrections à apporter.

* Alors que les cotisations représentent moins de 40 % de nos recettes, préservons et élargissons nos recettes com-

plémentaires : vacances, subventions, stages de formation, souscription de l'UD (apport net de 2.500 € en 2011 avec la participation de seulement 46 syndicats sur près de 120).

* Les salariés constituent l'ossature incontournable de l'activité de toutes nos structures, il faut les faire vivre, participer plus étroitement à leur fonctionnement.

LES DEBATS, LES VOTES :

Précisons d'emblée que nous nous efforcerons de publier toutes les interventions remises lors du Congrès dans nos prochains bulletins de l'UD.

Parmi les diverses remarques (non exhaustives) :

* L'application des propositions du congrès mettra certaines de nos structures (syndicats ou/et UL) dans le rouge.

* Si la situation confédérale s'améliore, il en va différemment des fédérations.

* Où en sommes-nous du taux des cotisations à 1 % ? (trop de syndicats en sont trop loin).

* Quelle mutualisation des moyens ?

* Quel plan de travail dans nos syndicats pour y parvenir, faisons-nous régulièrement des points ?

* Les syndicats qui ancrent les actions dans les entreprises sont trop rares.

* Quel avenir pour nos UL ? Regarder de plus près certaines dépenses : CoGiTiel - Téléphone - Véhicule - Photocopies - Internet. Pourquoi pas présentation du budget 2012 ?

* Quelle estimation financière avec toutes les cotisations à 1 % ?

* Plusieurs syndicats et sections ont pris des décisions pour atteindre rapidement 1 %.

* Il faut pérenniser le poste de Secrétaire Général de l'UL de Bourges, chercher des économies, voire mutualiser les dépenses.

* Améliorer la continuité syndicale.

LES RESULTATS DES VOTES :

Premier vote :

28 % : 33,73 29 % : 17,33

Pas d'augmentation : 48,94 %

Nous avons retiré le plus faible pourcentage pour ne garder que les deux plus forts.

Second vote :

28 % : 48,40 %

Pas d'augmentation : 51,60 %

LES CAMARADES, SYNDICATS, SECTIONS SYNDICALES QUI LE SOUHAITERAIENT PEUVENT S'ADRESSER A L'UD et SES MILITANTS POUR TOUTES INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES.

La Sécurité Sociale du 21ème Siècle

2ème partie

Les questions du financement

Aujourd'hui, le financement de la Sécurité Sociale apparaît de plus en plus compliqué : il est assuré par des cotisations employeur réduites par des dégrèvements, une C.S.G. qui est un impôt pour les salariés, de multiples taxes de toute nature, des remboursements de l'État vers la Sécurité Sociale plus ou moins contrôlés, bref on ne sait plus très bien qui paie quoi et un tel système est inefficace puisque le déficit persiste et que la Sécurité Sociale est en perpétuel déficit depuis 35 ans.

Ce déficit est d'ailleurs plus construit que subit car il existe bien des moyens de le résorber définitivement mais **ce déficit est utilisé comme épouvantail pour transférer les dépenses de santé de la Sécurité Sociale vers le marché**. Et ça marche.

C'est au nom du déficit que la Sécu rembourse moins ou plus du tout et c'est malgré le déficit que les employeurs ont obtenu des dégrèvements de cotisations pour 30 milliards d'euros par an. Ces 30 milliards d'euros sont remboursés par le budget de l'État, c'est donc bien la fiscalisation d'une partie des cotisations dites patronales et ce n'est qu'un début.

Vers la fiscalisation des recettes de Sécurité Sociale ?

On nous a fait avaler la CSG au nom du fait que la CSG était appliquée à tous les revenus y compris les revenus financiers et pourtant ces revenus financiers ne se sont jamais si bien portés. La CSG n'a pas démontré son efficacité, la Sécurité Sociale est toujours en déficit, par contre elle a permis de grands pas en avant vers la fiscalisation du budget de la Sécurité Sociale, vers son étatisation par le remplacement des cotisations patronales par les impôts.

Dans ces conditions dire que « *la remise en cause de la CSG n'est guère envisageable* » relève de l'acceptation du fait accompli et ne prépare pas les **lutttes indispensables pour un financement de la Sécurité Sociale assis sur les richesses produites par le travail avec une retenue à la source c'est-à-dire à l'entreprise**. Bien au contraire, accepter la CSG conduira à faciliter sa transformation en impôt sur le revenu tel que le prévoit le parti socialiste.

Accepter la CSG c'est-à-dire que l'impôt finance la Sécurité Sociale facilitera la transformation de tout ou partie de la cotisation dite patronale en TVA sociale, TVA sociale qui sera bien entendue payée à 90 % par les travailleurs et les retraités. **Accepter la CSG c'est bien faciliter le transfert du financement de la Sécurité Sociale vers l'impôt**. Il nous semble pour le moins que **cette question mériterait un débat dans la CGT** puisque, comme on le verra plus loin la CGT semble aussi proposer que d'autres taxes servent au financement de la Sécurité Sociale.

Ne nous leurrions pas fiscaliser la sécu, c'est la faire payer aux salariés et aux retraités. L'impôt est payé essentiellement par les consommateurs c'est-à-dire à 90 % par les salariés et les retraités anciens salariés y compris bien sur par ceux qui ne paient pas l'impôt sur le revenu.

En 2010 les recettes **nettes** hors CSG du budget de l'Etat s'établissent en milliards € comme suit :

Total recettes nettes :	267,2
dont :	
TVA	125,4
TIPP	14,5 (taxe intérieure sur les produits pétroliers)
Autres contributions indirectes	22,0
Total taxes sur consommation	161,9 soit 60,6 % des recettes nettes
Impôt sur le revenu	54,7 soit 20,3 % des recettes nettes
Impôt sur les sociétés	33,0 soit 12,3 % des recettes nettes

Nous aurions donc intérêt à distinguer ce qui relève de la cotisation sociale et ce qui relève de l'impôt. La CSG de ce point de vue fait l'amalgame et brouille les pistes, on ne sait plus très bien si c'est un impôt ou une cotisation sociale, en fait c'est un impôt qui a été mis en place. Certes dans d'autres pays c'est l'État qui assume la protection sociale en Angleterre par exemple (1945), mais ce qui se passe en France est d'une autre nature, la mise en place de la CSG en 1991, le plan Juppé en 1995, la CMU en 1998 se placent dans le cadre d'une étatisation à minima de la Sécurité Sociale telle que le préconise la Banque Mondiale dans ses nombreux rapports. Ce qui se met en place, c'est une Sécurité Sociale croupion pour les pauvres et le marché pour les autres. Ne pas remettre en cause la CSG., ne pas demander sa transformation en cotisation sociale, c'est accepter cette issue, c'est accepter la fin de la démocratie sociale puisque, si les salariés ne paient plus de cotisations ils n'auront plus leur mot à dire dans les instances de la Sécurité Sociale et c'est déjà ce qui est en cours de réalisation.

Dans le même ordre d'idées, lorsque nous parlons de solidarité nationale nous ne contribuons pas à faire la clarté entre impôts et cotisations sociales. **Quand nous parlons de solidarité nationale, de quoi parlons-nous ?** De l'impôt et du budget de l'État ou des cotisations sociales et de la Sécurité Sociale ? Nous pensons que ce terme de solidarité nationale contribue à la confusion.

Taxe par ci, taxe par là, la stratégie du fond de tiroir pour la Sécu

De la même manière, lorsque nous réclamons une taxe sur l'impôt sur les successions, pour financer la perte d'autonomie, nous mélangeons allègrement cotisations sociales et impôt. Notons au passage qu'il nous paraît peu judicieux de financer la perte d'autonomie par la perspective de la mort des êtres humains et des droits de succession. Les droits de succession ont été mis en place par la révolution française pour tenter de réduire un peu l'inégalité des patrimoines, c'est un impôt qui n'a pas vocation à être affecté mais à être versé au budget général de l'État. Ainsi ces propositions selon nous renforcent l'idée qu'il n'y a pas d'argent puisque l'on va « taper » partout pour grappiller quelques euros.

La taxation des capitaux serait avantageusement remplacée par la revalorisation de la cotisation sociale prélevée directement à l'entreprise. En laissant s'échapper les profits et dividendes de l'entreprise, on les laisse s'engouffrer dans la spéculation et dans un labyrinthe obscur d'où l'impôt a les plus grandes peines à les débusquer. Nous créons ainsi, les conditions qui font qu'aujourd'hui les riches échappent à l'impôt.

Le retour à une cotisation de Sécurité Sociale conséquente retenue sur les richesses créées par le travail à l'entreprise et prélevée directement à l'entreprise nous semble être la seule solution valable durable et efficace pour financer la Sécurité Sociale.

Les patrons peuvent payer ! C'est tabou ?

Sans doute, les pleurnicheries du patronat « accablé par les charges sociales et les impôts » ont fini par peser sur les consciences alors que de toute évidence depuis 1982 la rémunération des salariés s'est effondrée, les profits se sont envolés, les grandes fortunes ont explosé et les inégalités n'ont jamais été aussi grandes dans l'histoire de l'humanité. Allons-nous continuer à nous laisser intimider par ce genre de jérémiades. Dans le même temps où les profits explosaient, l'investissement en France continuait de baisser et la spéculation prenait son envol est-ce vraiment utile de continuer dans cette direction ?

Obtenir un autre partage des richesses, c'est bien notre avis. Mais notre revendication d'un nouveau système de cotisations modulées en fonction de la valeur ajoutée et du comportement de l'entreprise ne dit pas grand-chose sur la nécessité d'augmenter les cotisations employeurs parce que selon nous c'est bien de cela qu'il s'agit. Si nous nous contentions d'une autre répartition à valeur constante entre grandes et petites entreprises, nous n'avancerions pas d'un pouce.

.../...



Union départementale Cgt du Cher
et l'association Indécosa-cgt 18



Enquête auprès des locataires HLM dans le Cher

Pourquoi une telle enquête ?

Depuis les dernières élections, en décembre 2010, pour désigner les représentants des locataires au sein des Conseils d'administration des offices HLM, l'INDECOSA-CGT 18 a obtenu un(e) élu(e) dans chacun des C.A. de : OP Habitat du Cher, Bourges Habitat, Jacques-Cœur Habitat, France Loire.

Conformément aux engagements pris au cours de la campagne de ces élections, les élus INDECOSA-CGT 18 siègent avec la volonté de représenter et défendre les intérêts des locataires et d'être leur "porte voix" au sein des instances où ils peuvent siéger : C.A., Conseil de concertation locative, Commission d'attribution des logements...

Afin de compléter la meilleure connaissance possible des attentes et des besoins des locataires, mais également de faire le relevé des problèmes et difficultés rencontrés dans son habitat, l'INDECOSA-CGT 18 décide de lancer une enquête s'adressant aux syndiqués Cgt, et avec leur concours, au maximum de locataires des différents offices HLM dans le Cher.

A l'occasion de cette enquête, l'association met également en débat la question de l'organisation de son activité et celle de la Cgt dans le domaine du logement social et de l'habitat, avec ses élus et militants, mais aussi avec les locataires des différents quartiers. L'idée de "Comités de quartier" peut être une piste à débattre ensemble. Donnez-nous votre avis, faites-nous des propositions !

Nous avons besoin de vous !

Pour conduire cette enquête, nous sollicitons le concours des syndicats et militants Cgt, d'où la publication de ce support dans le bulletin d'information et sur le site de l'UD Cgt. Nous vous remercions de le reproduire, où de vous en procurer selon vos besoins auprès du secrétariat de l'UD, pour le diffuser par le canal des militants auprès des syndiqués Cgt locataires HLM, qui à leur tour l'adresseront à d'autres habitants de leur voisinage.

Merci pour votre contribution à cet objectif de la Commission Logement-Habitat Cgt 18.

1. Vous êtes locataires depuis combien d'années? ans

- à : la SA HLM Jacques-Cœur Habitat
- la SA HLM France Loire
- l'OP HLM Bourges Habitat
- l'OP Habitat du Cher

2. A quels problèmes êtes-vous confrontés dans votre logement ?

Merci de préciser la nature de ces problèmes, depuis combien de temps ils existent, et en quoi ils sont une difficulté pour votre vie quotidienne dans votre logement ?

.....

.....

.....

3. Face à ces situations, avez-vous déjà entrepris des démarches, notamment auprès des services de votre office HLM, lesquelles et qu'en est-il résulté ?

.....
.....
.....

4. Quelles seraient vos demandes prioritaires, pour votre logement comme pour le quartier et son environnement, pour améliorer les conditions de votre habitat, pour créer du lien entre locataires, pour modifier la vie du quartier ?

.....
.....
.....

5. Avec le concours de l'association INDECOSA-CGT 18, seriez-vous prêt à participer à une activité, regroupant d'autres locataires d'un même immeuble et quartier, pour échanger ensemble et décider des démarches possibles à faire pour que soit pris en considération les besoins et les demandes des habitants ?

L'idée d'un Comité des Habitants, sur la base du quartier, est-elle une piste de travail intéressante à réfléchir ? Si oui pourquoi ? Accepteriez-vous d'y participer ?

.....
.....
.....

6. Avez-vous un point de vue sur le rôle de l'administrateur INDECOSA-CGT 18 élu pour représenter les locataires au Conseil d'administration et dans certaines commissions, et que devrait-il faire dans l'exercice de son mandat pour l'intérêt de tous les locataires ?

.....
.....
.....

✂ -----

Nom et prénom :

Adresse :

Tél :

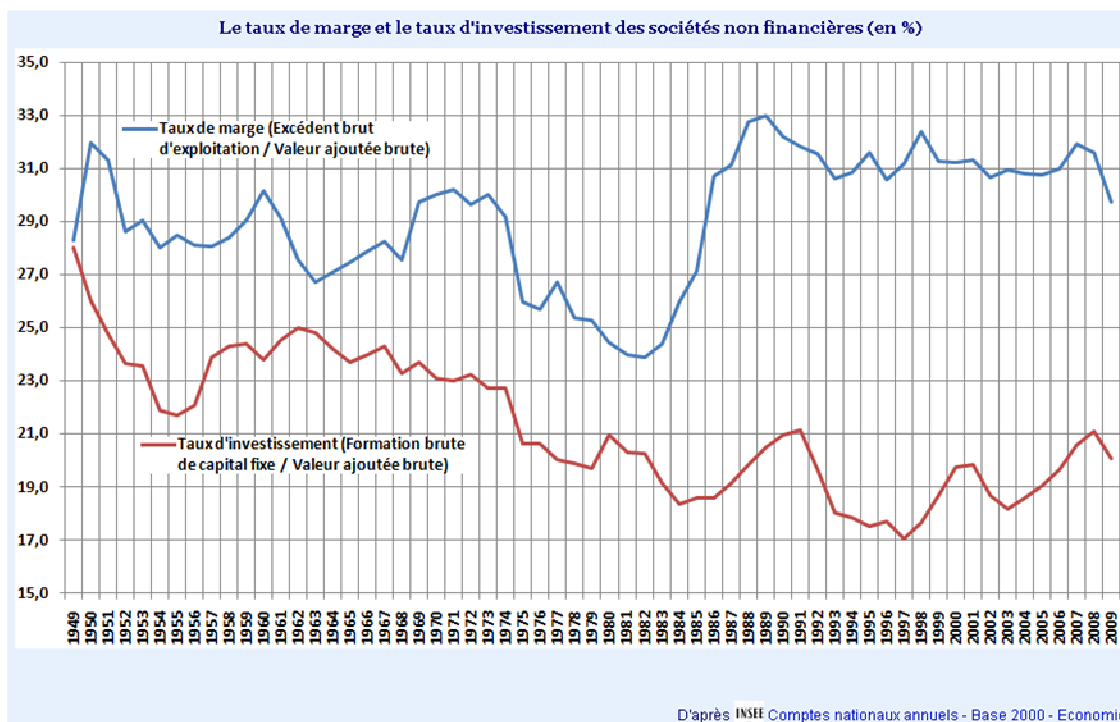
Mail :

*Enquête à retourner à Indecosa-cgt 18 - 8 place Malus 18000 BOURGES
indecosa-cgt18@orange.fr avant le 31 janvier 2012*

La question est donc d'augmenter la participation des employeurs, mais personne ne dit cela : est-ce devenu tabou ?

Ils peuvent payer ! La preuve !

Le taux de marge et le taux d'investissement



Sur ce graphique, la courbe du haut représente celle des profits.

La courbe du bas représente l'évolution du taux d'investissement. On constate que le taux d'investissement ne cesse de diminuer depuis les années 50. Malgré un léger redressement ces dernières années, celui-ci n'est toujours pas revenu au niveau où il était dans les années 1950-1960.

L'espace entre les deux courbes représente le profit net d'investissement. On constate que la période des années 50 -70 est caractérisée par un taux de profit contenu, un partage de la valeur ajoutée plus favorable aux salariés et un taux d'investissement plus élevé. On a baptisé cette période « les 30 glorieuses ». Par contre à partir des années 80, on constate un partage de la valeur ajoutée défavorable aux salariés un taux d'investissement réduit, toujours en diminution et des profits colossaux réalisés, mais pour quoi faire ? C'est la période où les dividendes ont flambé. Mais qu'ont donc fait les actionnaires des sommes colossales qu'ils ont empochées. Ils n'ont que peu investi en France et pour certains ils ont investi à l'étranger, ainsi, la France, cinquième économie mondiale, est troisième exportateur de capitaux.

Les actionnaires ont aussi beaucoup spéculé, participant ainsi à la bulle financière qui a éclaté en 2007 et qui n'a pas fini de produire ses effets. Le graphique montre d'ailleurs la formation de cette bulle lorsqu'on regarde l'espace entre les deux courbes. On pourrait baptiser cette période « les 30 piteuses » et nous sommes peut-être entrés depuis 2008 dans « les 30 calamiteuses ».

Relever les cotisations patronales est donc parfaitement possible dans des proportions importantes, cela contribuerait à assainir la situation en coupant les vivres à la spéculation destructrice qui sévit sur la planète.

Source : INSEE

http://www.cndp.fr/stat-apprendre/insee/invest/pourquoi/taux_de_marge_taux_investissement.htm

.../...

Une sécu démocratique

Le débat sur ces questions nécessite des campagnes et les élections à la Sécurité Sociale étaient de ce point de vue des moments privilégiés pour débattre avec les assurés sociaux. Patronat et gouvernements ne s'y sont pas trompés en les supprimant en 1967 et bien que rétablies en 1982 elles n'auront jamais eu lieu depuis. Le peu d'empressement que nous avons mis pour les réclamer a grandement facilité l'enfoncement des retraites et de l'assurance-maladie.

Une Sécurité Sociale du XXI^e siècle avec des perspectives démocratiques nécessite la mise en place d'instances de décisions de la Sécurité Sociale où les salariés seraient non seulement représentés mais très majoritaires puisque ce sont eux qui paient et où le patronat serait absent puisque, lui, ne paie rien. En effet, les cotisations dites patronales ne sont pas payées par le patron, mais prélevées sur les richesses créées par le travail des salariés. Au final, ces « charges patronales » sont incluses dans les factures et payées par les consommateurs.

Par contre, il ne serait pas anormal que des représentants de l'Etat siègent à la Sécu puisque l'Etat a la charge des infrastructures de santé et la responsabilité des évolutions sanitaires et sociales dans le pays.

Certes une telle perspective signifie que **nous devrions nous affranchir de la tutelle patronale et d'un paritarisme qui aboutit à ce que ce sont les patrons qui prennent partout les décisions.**

Sommes-nous prêts à affronter ce débat, ce n'est pas sûr, tout montre au contraire que c'est l'adaptation au système qui est à l'ordre du jour. Pourtant, l'histoire nous enseigne une chose : **plus nous reculons, plus ils taperont fort** et toutes les avancées sociales se sont faites dans la contestation de la domination patronale c'est-à-dire dans la contestation du capital.

-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-
-0-0-0-0-0-
-0-0-0-

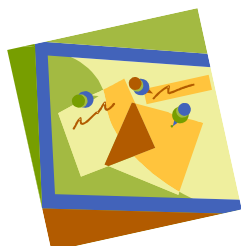
SOUSCRIPTION POUR L'ACQUISITION D'UNE ŒUVRE D'ART

Tableau de 2 m x 1 m 50

Lors du Congrès exceptionnel du 13 décembre, un artiste militant Colombien nous a présenté un tableau réalisé lors d'une de nos « manifestations retraites » (Œuvre déjà présentée au Congrès de l'USR).

Sur proposition de plusieurs camarades qui ont spontanément débuté une souscription individuelle, la plupart des congressistes se sont inscrits dans cette démarche.

Aujourd'hui, il manque 500,00 € pour acquérir ce tableau qui sera installé dans l'Union Départementale.



Compte tenu des difficultés financières de l'UD (voir ce bulletin) nous lançons un appel à souscription à tous les camarades ou/et structures pour compléter cette collecte sans dépenses supplémentaires pour l'UD.

D'avance merci.



Les luttes des «CASE» de Vierzon

**Cet ouvrage est désormais
disponible au prix de 12 €.**

En vente à :

**> l'Union Départementale CGT
8 Place Malus à Bourges
du Lundi au Vendredi.**

**> l'Union Locale CGT de Vierzon
11 Rue Marcel Perrin
tous les mardis.**

Décision du Conseil d'État sur le Prix du gaz : Ce sont encore les ménages qui vont payer la facture !

Sur demande de l'Association Nationale des Opérateurs Détaillants en Énergie (Anode), qui rassemble Direct Energie, Poweo, Altermgaz et Gaz de Paris, le conseil d'Etat vient de suspendre la décision du gouvernement, de gel du tarif du gaz.

Ces entreprises veulent augmenter le prix du gaz d'environ 10 % d'après l'application d'une formule fortement défavorable aux usagers, pour faire des profits maximum. Près de 10 millions de foyer sont concernés.

En dix ans, le prix du gaz a augmenté de 68,5 %. La part de l'énergie, dépense contrainte, prend de plus en plus de place dans le budget des ménages.

L'ouverture à la concurrence, en place depuis 2007, est un leurre. Les prix ont augmenté de manière importante durant ces dernières années. C'est de nouveau, de plus en période de froid, que ces entreprises veulent augmenter leur profit sur l'énergie.

INDECOSA-CGT demande une révision du mode de calcul des tarifs permettant le droit à l'énergie à tous les foyers.

Montreuil, le 29 novembre 2011

Levée de l'interdiction de la Culture du MON 810 par le Conseil d'Etat : La faute inexcusable du gouvernement Français !

A force de faire le « dos rond », en attendant des jours meilleurs, le gouvernement vient de se faire retoquer par le Conseil d'Etat sur l'interdiction de mise en culture du maïs transgénique MON 810.

La Haute Cour qui a remis en cause le moratoire, n'a pas relevé de risque sanitaire et environnemental avéré. **La responsabilité des autorités françaises est totale** dans cette affaire, puisque aucune recherche publique n'a été menée durant la période. Par conséquent elles n'ont pas apporté la preuve de la dangerosité de l'OGM.

Pourtant, de nombreuses études ont démontré sa dangerosité notamment sur la faune et sur les risques d'une dissémination aux cultures non OGM. C'est encore un mauvais coup pour les consommateurs et également pour l'agriculture française.

L'association de défense des consommateurs INDECOSA-CGT, demande aux pouvoirs publics de prendre ces responsabilités en programmant tout de suite des tests non seulement sur le MON 810 de MOSANTO, mais également son équivalent en Europe le BT 11 de SYGENTA.

Parallèlement nous demandons une réunion en urgence avec les deux ministères pour expliquer leurs intentions face à ce précédent.

Montreuil, le 29 novembre 2011

RESULTATS D'ELECTIONS PROFESSIONNELLES

NEXTER Bourges - Elections du 8 Décembre 2011

COMITE du PERSONNEL					CGT		CFDT		CGC	
	Inscrits	Votants	%	Expr.	Voix / %	Sièges	Voix / %	Sièges	Voix / %	Sièges
<i>1er Collège</i>	218	204	93,58	194	158 81,44 %	2 T. 2 S.	36 18,56 %	0		
<i>2me Collège</i>	824	693	84,10	672	278 41,37 %	3 T. 3 S.	231 34,38 %	1 T. 1 S.	163 24,26 %	2 T. 2 S.
Moyenne TOTAL	1042	897	86,08	866	50,35 %	10 sièges	30,83 %	4 sièges	18,82 %	4 sièges

COMITE D'ETABLISSEMENT					CGT		CFDT		CGC	
	Inscrits	Votants	%	Expr.	Voix / %	Sièges	Voix / %	Sièges	Voix / %	Sièges
<i>1er Collège</i>	212	206	97,16	195	160 82,05 %	2 T 2 S	35 35,90 %	0		
<i>2me Collège</i>	338	297	87,87	285	169 59,30 %	1 T 1 S	116 40,70 %	1 T 1 S		
<i>3me Collège</i>	486	397	81,69	390	132 33,85 %	0	126 32,31 %	1 T 1 S	132 33,85 %	1 T 1 S
Moyenne TOTAL	1036	900	86,87	870	52,99 %	6 sièges	31,84 %	4 sièges	15,17 %	4 sièges

ETBS Bourges - Elections du 13 Décembre 2011

CTBdD	Inscrits	Votants	Nuls	Exprimés	CGT	FO	CFDT	CFTC	UNSA/ CGC	SNECTA/ CER
Voix %	811	605 74,60 %	8 0,99 %	597 73,61 %	203 34 %	28 4,69 %	161 26,97 %	12 2,01 %	193 32,33 %	
CTR DGA										
Voix %	795	606 76,23 %	9 1,13 %	597 75,09 %	197 33 %	33 5,53 %	152 25,46 %	17 2,85 %	198 33,17 %	

C.T.Bourges - Elections du 14 Décembre 2011

DELEGUES PERSONNELS		COMITE D'ETBALISSEMENT		CONSEIL de DISCIPLINE
1er Collège	2ème collège	1er Collège	2ème collège	Seuls(es) les conducteurs(trices) votent
CGT : 60,77 % 2 sièges	Pas de liste CGT	CGT : 60,49 % 2 sièges	Pas de liste CGT	CGT : 66,07 % 2 sièges
CFDT : 39,23 % 1 siège	CFDT : 10 voix/16 1 siège	CFDT : 39,51 % 1 siège	CFDT : 10 voix/16 1 siège	CFDT : 33,92 % 1 siège

Commentaire du syndicat CGT de la CTB :

La CGT regagne la confiance des salariés qui la place majoritaire sur toutes les instances : DP, CE et Conseil de discipline.

Avec 60 % des suffrages exprimés en faveur de notre organisation au 1er collège, nous retournons la tendance de 2009 dans les mêmes proportions.

Cette victoire est d'abord une reconquête du crédit que nous accordaient les conducteurs et les conductrices. La démocratie ne s'usant que si l'on ne s'en sert pas, nous tenons à remercier l'ensemble des votants et bien sûr, tout particulièrement ceux qui nous ont élus.